

DEPASSER LES CONSTATS METTRE EN ŒUVRE ■ LES SOLUTIONS

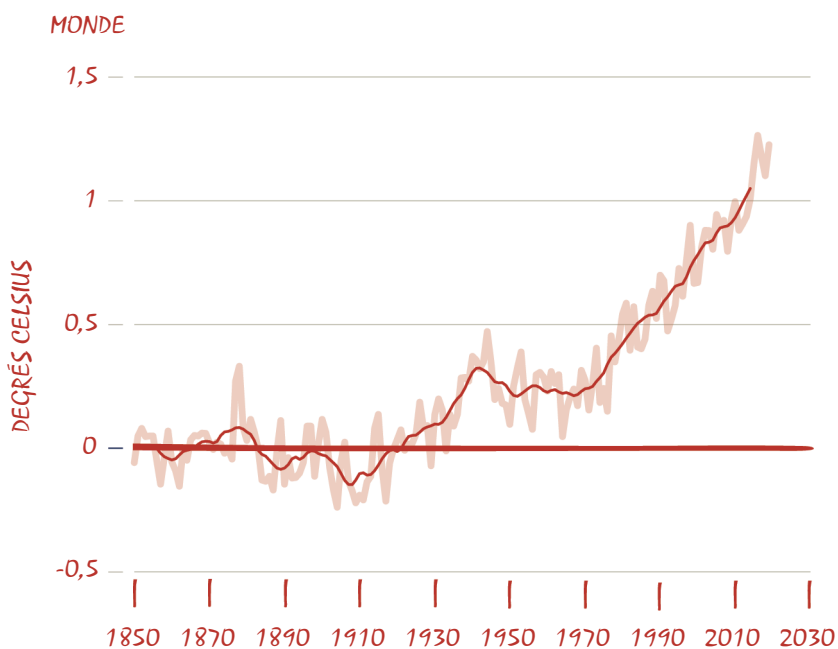
VERSION GRAND PUBLIC

Résumé du rapport annuel
du Haut conseil pour le climat

QUELS SONT LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

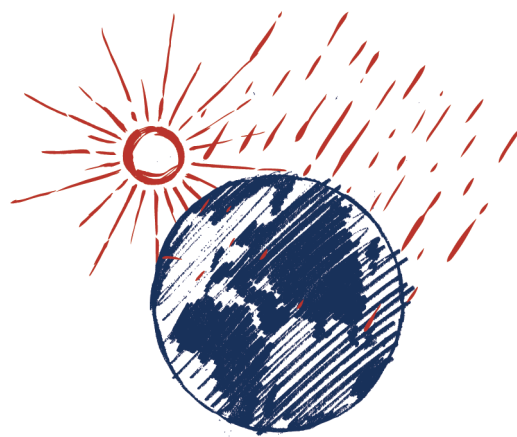
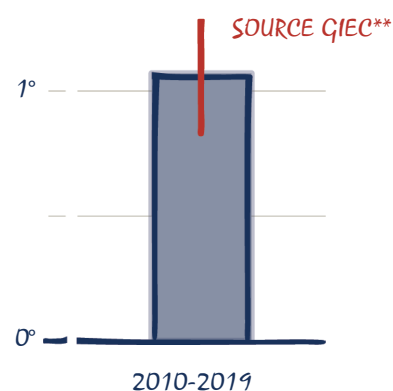
L'influence humaine sur le réchauffement planétaire est un fait scientifique établi. Le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) démontre que **les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues aux activités humaines sont bien la cause du réchauffement de la planète**, qui a atteint **+1,1°C** sur la dernière décennie (par rapport au niveau moyen de 1850 à 1900).

Changement de température de surface de la Terre par rapport aux moyennes de 1850-1900*



Le changement climatique dû aux activités humaines est le principal facteur de l'augmentation des **extrêmes chauds** et des **pluies extrêmes**. Il contribue à l'**augmentation de la fréquence des sécheresses**, qui se multiplient et s'intensifient, et crée des **conditions propices aux incendies de forêts**. Le rythme d'**élévation du niveau de la mer** s'est accéléré. Les impacts liés au climat, pour certains irréversibles, vont s'accroître pour chaque incrément de réchauffement planétaire supplémentaire.

Réchauffement dû aux activités humaines



QU'EST-CE QUE LE GIEC ?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988, fait régulièrement le point sur l'état des connaissances scientifiques sur le changement climatique, les impacts et risques et les options d'action pour l'adaptation et l'atténuation. Des centaines de scientifiques participent à la rédaction des rapports du GIEC, qui examinent les éléments probants de la littérature scientifique, technique et socio-économique, et sont relus en plusieurs étapes par des milliers de scientifiques et d'experts. Les rapports du GIEC constituent un socle scientifique commun, reconnu par l'ensemble des gouvernements.

*Les données annuelles (lignes pales) et lissées sur 10 ans (ligne foncée) sont présentées. La contribution au réchauffement planétaire dû aux émissions de gaz à effet de serre par les activités humaines sur le réchauffement mondial, estimée par le GIEC, est également présentée, ainsi que son incertitude.

**Source : 6^{ème} rapport du groupe I du GIEC.

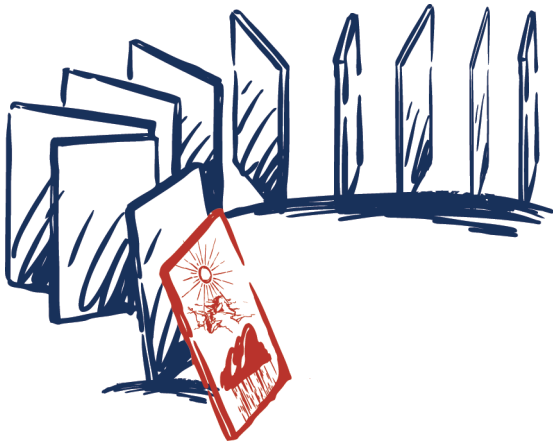
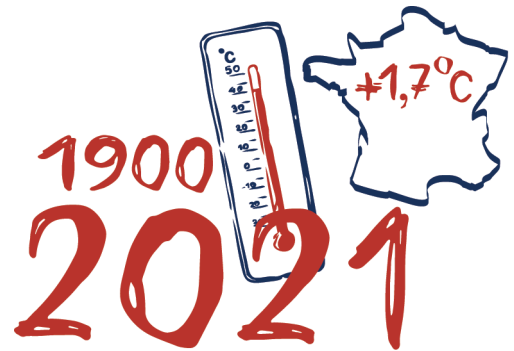
Source : GIEC pour les températures mondiales, traitement HCC.

- Le réchauffement à venir dépend des émissions de gaz à effet de serre futures. Il ne pourrait être contenu à un niveau proche de 1,5°C et largement en-deça de 2°C que par la mise en place d'une réponse globale ambitieuse et immédiate permettant une baisse rapide, importante et soutenue des émissions de gaz à effet de serre.
- Les mesures d'adaptation et d'atténuation* sont toutes deux essentielles et complémentaires afin de limiter les risques liés au changement climatique pour les sociétés humaines et les écosystèmes.

*ADAPTATION, ATTÉNUATION, QUELLES DIFFÉRENCES ?

- L'**atténuation** s'adresse aux causes du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement des puits de carbone.
 - L'**adaptation** vise à limiter ou éviter les conséquences négatives du changement climatique par la réduction de la vulnérabilité et de l'exposition.
-

En France, les températures moyennes ont augmenté de **1,7 °C** depuis 1900. L'été 2022, le deuxième plus chaud jamais observé en France, a été marqué par des phénomènes météorologiques extrêmes et exceptionnels (canicules, sécheresse, feux de forêts)¹, emblématiques des conséquences du changement climatique qui s'aggravent.



- Les événements extrêmes dûs au changement climatique ont d'ores et déjà des **conséquences matérielles et financières** importantes. Ils touchent en particulier les infrastructures, les bâtiments, la production agricole, les écosystèmes (dont les forêts) et la santé.



- Les **extrêmes chauds s'accroissent en France comme dans le monde (sur terre et en mer) et sont exacerbés dans les villes (notamment la nuit)** avec le phénomène d'îlot de chaleur, microclimat urbain au sein duquel les températures sont plus élevées. Ils entraînent une surmortalité lors des canicules prolongées.

1. <https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites/changement-climatique-lete-2022-et-ses-extremes-meteorologiques>



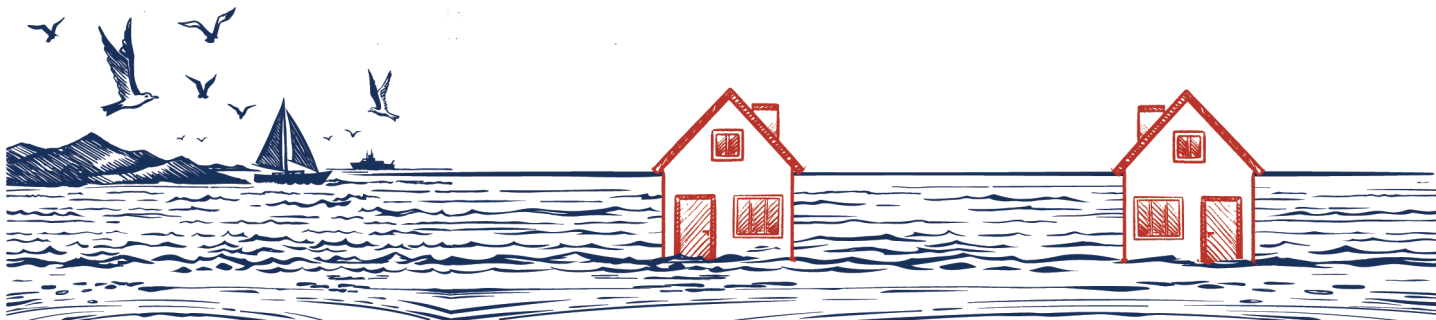
- Les **pluies extrêmes s'intensifient** dans de nombreuses régions du monde, notamment dans le sud-est de la France, et les risques d'inondation augmentent en conséquence. Ce type de sinistre entraîne de très nombreux dégâts **qui se traduisent déjà par des montants d'indemnisation élevés.**



- L'influence humaine sur le climat a contribué à l'**augmentation des sécheresses météorologiques** (déficit en pluies) et **agricoles** (sécheresse des sols) autour de la région méditerranéenne.



- Sous l'effet de la sécheresse, les sols argileux se rétractent puis gonflent en cas de fortes précipitations ou d'inondation, causant **des risques de fissurations du bâti, qui sont en forte augmentation en raison du changement climatique.** Ces risques concernent plus de la moitié des maisons individuelles dans toutes les régions métropolitaines.



- **Tous les départements littoraux français sont déjà concernés par le recul du trait de côte**, qui correspond à la limite entre le domaine maritime et le domaine continental. Au cours des prochaines décennies, la montée du niveau de la mer va exacerber la récurrence d'inondations chroniques à marée haute, les inondations associées à des niveaux marins extrêmes lors des tempêtes ainsi que le recul du trait de côte, soit par érosion (notamment les côtes sableuses), soit par submersion permanente.

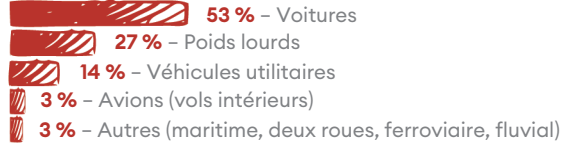
*D'OÙ PROVIENNENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN FRANCE ?

Secteurs émetteurs en 2021

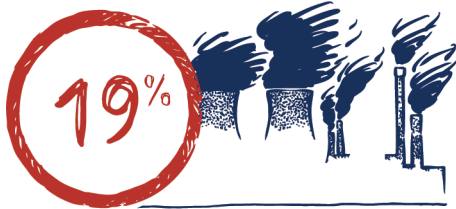
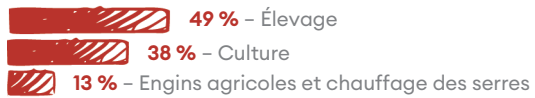
Activités par secteur



Transports = 113 Mt éqCO₂



Agriculture = 81 Mt éqCO₂



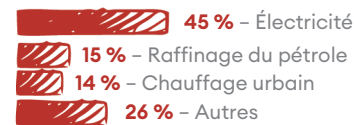
Industrie = 78 Mt éqCO₂



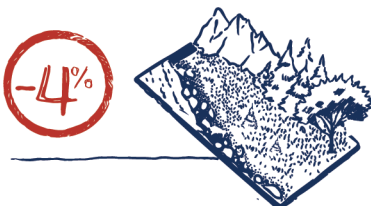
Bâtiments = 75 Mt éqCO₂



Transformation d'énergie = 44 Mt éqCO₂



Déchets = 15 Mt éqCO₂



Puits de carbone

Source : Citepa, inventaire Secten, éd. 2022

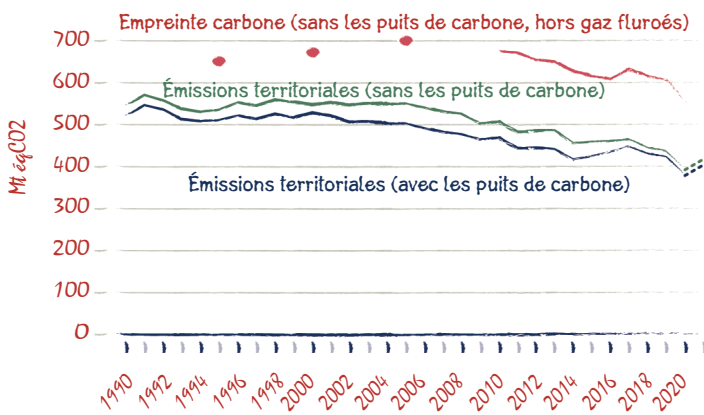
*Les pourcentages sont arrondis au point le plus proche de leurs valeurs exactes disponibles dans le rapport annuel « Dépasser les constats, mettre en œuvre les solutions » www.hautconseilclimat.fr

COMMENT ÉVOLUENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA FRANCE ?

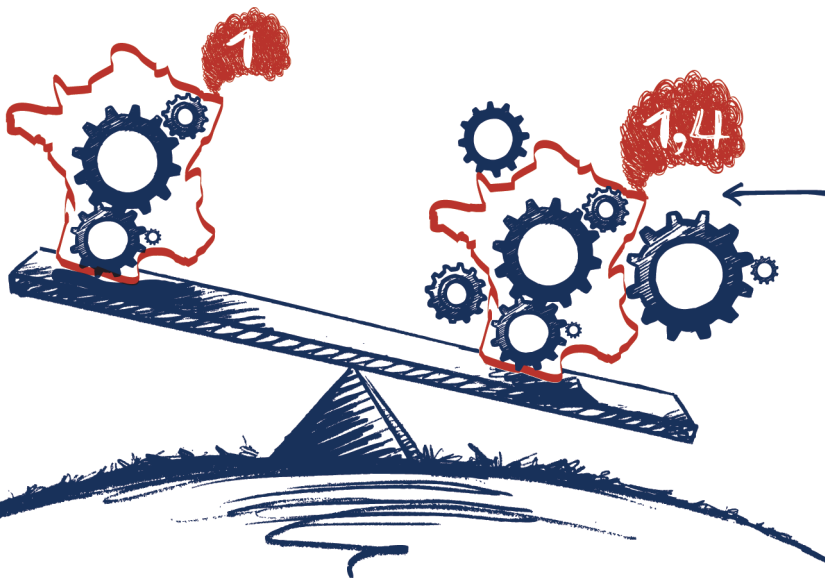


En 2021, la France a émis sur son territoire environ **418 millions de tonnes « équivalent CO₂ »** (Mt éqCO₂), c'est-à-dire du dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres GES, contribuant au réchauffement planétaire. Au total, ces émissions nationales représentent environ 6,2 tonnes d'équivalent CO₂ (t éqCO₂) par habitant.

Les émissions territoriales et l'empreinte carbone de la France depuis 1990*



Malgré un rebond partiel post-Covid-19, les émissions en 2021 s'inscrivent dans la poursuite d'une tendance à la baisse. Les émissions ont augmenté de **+6,4 % en 2021 par rapport à 2020** en raison de la reprise partielle de l'activité économique post-Covid, mais elles restent **3,8 % en-dessous de leur niveau de 2019**, ce qui est **proche du rythme de baisse observé sur la décennie 2010-2019** (-1,7 % par an). Elles sont 23 % en-dessous de leur niveau de 1990.



L'**empreinte carbone** de la France, qui inclut les émissions générées dans d'autres pays pour produire les biens qui sont importés et consommés en France, diminue aussi depuis au moins 2010, mais elle est **1,4 fois** plus élevée que les émissions produites sur le territoire français, soit 8,2 tonnes d'équivalent CO₂ (t éqCO₂) par habitant (en 2020).

Tous les grands secteurs émetteurs connaissent désormais une baisse de leurs émissions. La baisse est bien établie et structurelle dans les secteurs des bâtiments, de l'industrie et de l'énergie. Elle est néanmoins ralentie depuis 2015 dans ces deux derniers secteurs. La baisse est récente, et reste à confirmer, dans les secteurs des transports et de l'agriculture.

↓ **L'absorption de CO₂ par les puits de carbone forestiers s'est fortement dégradée entre 2013 et 2019, pour ensuite augmenter légèrement entre 2019 et 2020.**

*Note : Les pointillés correspondent aux trajectoires d'émissions corrigées des effets des variations météorologiques. Les données d'émissions territoriales 2021 et d'empreinte 2018-2020 correspondent à des estimations provisoires.

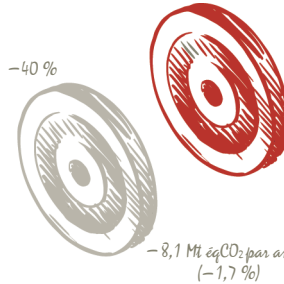
QUEL EST L'IMPACT DU RELEVEMENT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES EUROPÉENS SUR LA TRAJECTOIRE DES ÉMISSIONS DE LA FRANCE ?

La loi européenne sur le climat et le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » (Fit for 55) impliqueront une accélération sans précédent de la baisse des émissions en France dans tous les secteurs.

Le nouvel objectif européen pour 2030 est de réduire ses émissions nettes de **-55 %** par rapport à 1990, au lieu de l'objectif antérieur fixé à -40 %. Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » en cours de discussion décline cet objectif selon les grands secteurs émetteurs et par États membres. Ces décisions auront un impact sur la nouvelle trajectoire de réduction des émissions de la France. Elles induiraient ainsi :

- Un rehaussement de l'objectif de réduction des émissions à **-50 % en 2030 par rapport à 1990 pour les émissions brutes** (contre -40 % actuellement), et -54 % pour les émissions nettes.

-50 % pour les émissions brutes en 2030 comparé à 1990



-16 Mt éqCO₂ par an (-4,7 %)

- Un doublement du rythme annuel de baisse des émissions pour atteindre environ **-16 Mt éqCO₂ (-4,7 %) en moyenne sur la période 2022-2030**, à comparer aux réductions annuelles observées de -8,1 Mt éqCO₂ (-1,7 %) depuis 2010 et à l'objectif actuel de -12 Mt éqCO₂ (-3,2 %).

- Des objectifs revus pour chaque secteur de réduction d'émissions pour 2030 par rapport à 1990, accompagnés de nouvelles règles, par exemple concernant le Système d'échange de quotas d'émissions (SEQE).

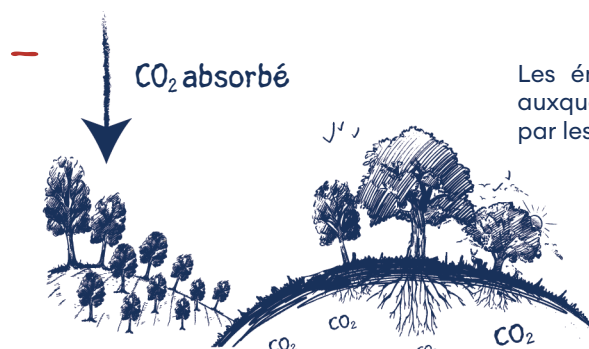


La stratégie française de décarbonation, qui vise pour l'instant -40 % en 2030 pour ses émissions brutes, est en cours de révision afin d'intégrer ces nouveaux objectifs européens.

ÉMISSIONS BRUTES OU NETTES, QUELLES DIFFÉRENCES ?

CO₂ émis par les activités humaines

Les émissions brutes sont celles que l'on émet directement dans l'atmosphère, par exemple lors de l'utilisation des énergies fossiles et des engrais minéraux azotés.

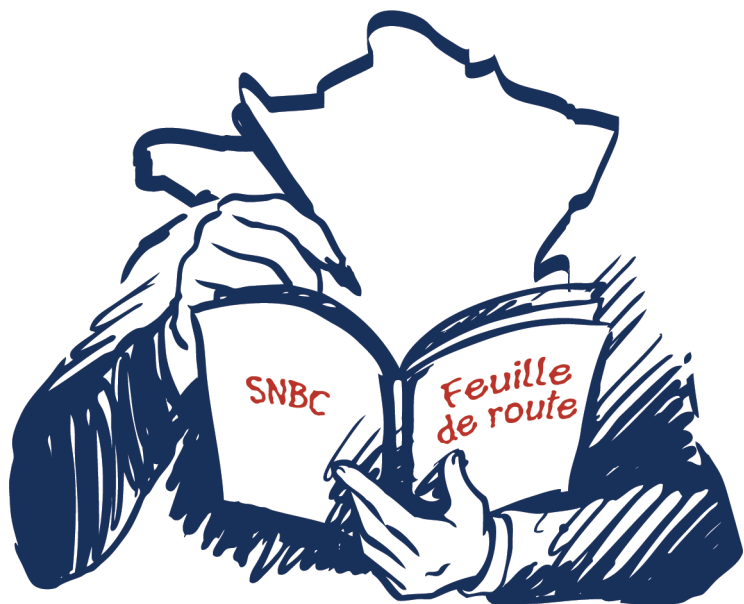


Les émissions nettes sont les émissions brutes auxquelles sont déduites les absorptions de CO₂ par les puits de carbone.

QUE FAIT LA FRANCE POUR RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

La France s'est dotée en 2015 d'une feuille de route pour réduire ses émissions : la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, qui **fixe des objectifs détaillés pour chacun des grands secteurs émetteurs ainsi que pour les puits de carbone**.

La SNBC fixe également des **budgets carbone par période de 5 ans**, c'est-à-dire des niveaux **d'émissions de GES à ne pas dépasser**. Par exemple, sur la période 2019-2023, la France s'est engagée à ne pas émettre plus que 422 Mt eqCO_2 par an en moyenne.



2015-2018

- **Le premier budget carbone (2015-2018) a été dépassé.** Le secteur des transports et celui des bâtiments en particulier n'ont pas vu leurs émissions se réduire suffisamment rapidement.

2019-2023

- **Le second budget carbone (2019-2023) est à ce jour respecté sur la période 2019-2021**, principalement du fait de l'impact des mesures prises pour lutter contre la Covid-19, ainsi que du relèvement du deuxième budget carbone lors de la révision de la SNBC faite en 2020.
- Les budgets carbone seront plus contraignants par la suite et seront davantage renforcés d'ici peu pour venir s'aligner avec le relèvement des objectifs climatiques européens pour 2030.

Outre les budgets carbone, la SNBC fixe un ensemble d'orientations pour les politiques publiques. Ces orientations servent à guider l'action de la France sur le chemin de la neutralité carbone*.

Le Haut conseil pour le climat constate que sur les **25** orientations sectorielles de la SNBC de nouvelles mesures positives ont été prises en 2021 pour la plupart des orientations, mais :

4 sont couvertes par des mesures apparaissant en déphasage avec les objectifs de la SNBC.



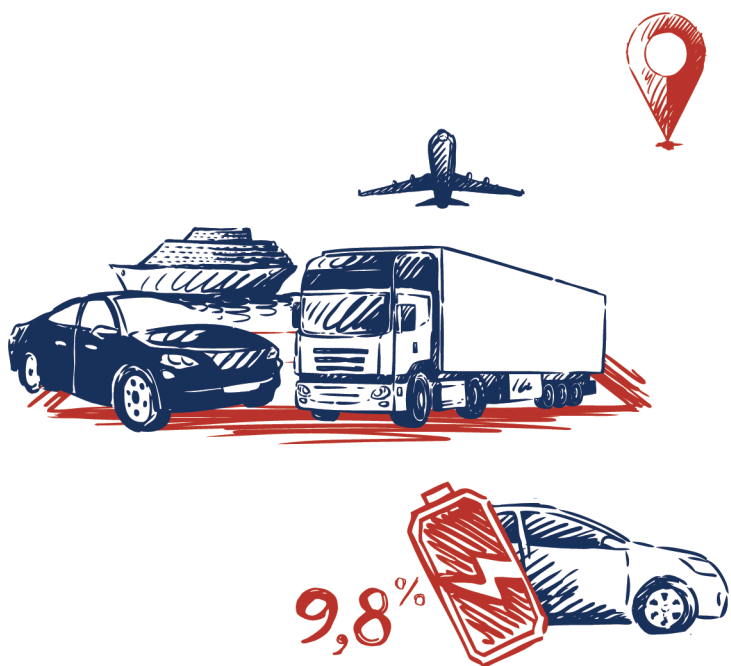
Seules **6** bénéficient de mesures au niveau requis pour l'atteinte des budgets carbone.

15 bénéficient de mesures présentant des risques majeurs de ne pas atteindre les budgets carbone.

*QU'EST-CE QUE LA NEUTRALITÉ CARBONE

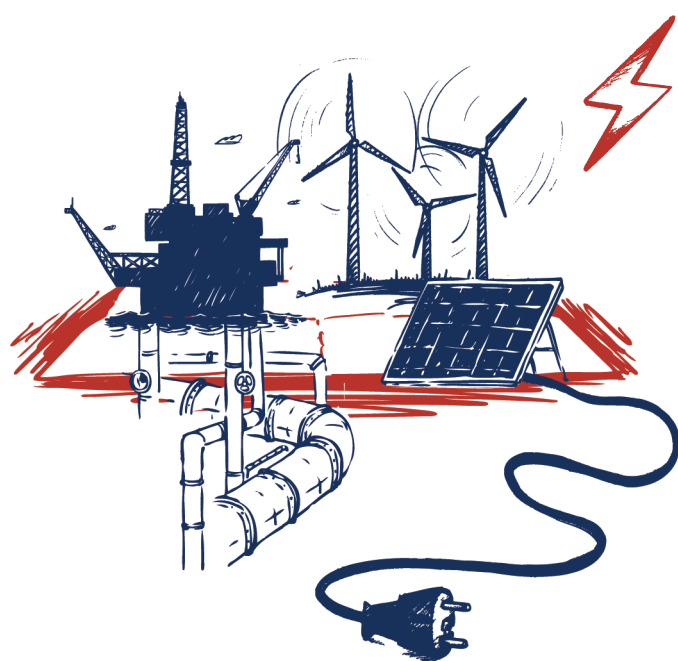
La France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire qu'elle vise un objectif zéro émission nette en 2050. Pour y parvenir, il faut réduire les émissions brutes au maximum et renforcer les puits de carbone (augmentation de la capacité de stockage des forêts et des sols), pour contrebalancer les émissions résiduelles afin que les émissions nettes soient nulles.

QUELS PROGRÈS POUR LES SECTEURS LES PLUS ÉMETTEURS ?



TRANSPORTS

- **Les transports restent le premier secteur émetteur en France, avec 30 % des émissions territoriales.** C'est le seul secteur où les émissions étaient plus élevées en 2019 qu'en 1990. La baisse récente des émissions des transports reste à consolider.
- **L'impact de la pandémie a engendré des changements de comportement importants** qui pourraient influencer la trajectoire des émissions du secteur des transports : accélération forte de l'usage du vélo, usage accru de la voiture individuelle, baisse des transports collectifs, développement du télétravail.
- **En 2021, des stratégies de décarbonation des transports ont été initiées mais elles ne sont pas encore opérationnelles** : les financements sont à assurer dans la durée et le développement des services de mobilité bas carbone (c'est-à-dire ceux qui émettent le moins possible de GES) est lent et hétérogène.
- **La part de marché des véhicules électriques continue à s'accroître, passant de 6 % en 2020 à 9,8 % en 2021, mais le déploiement des bornes de recharge présente un retard important.**



ÉNERGIE

- **Les émissions liées à l'énergie représentent 10 % des émissions territoriales. C'est le seul secteur qui voit ses émissions diminuer plus vite que la trajectoire fixée par la SNBC** jusqu'à présent.
- **La trajectoire pour la décarbonation complète du secteur énergie nécessite une approche globale, avec un réseau électrique adapté à l'augmentation des capacités de production liée à l'électrification croissante des usages et à la nécessaire diversification des énergies renouvelables.**
- **Un déploiement accéléré des énergies renouvelables est essentiel pour atteindre les objectifs de 2030, car les nouveaux investissements visant la production d'énergie nucléaire et l'hydrogène décarboné auront un effet attendu seulement après 2030.**
- **Les mesures d'efficacité énergétique et de sobriété restent insuffisamment déployées.** De telles mesures permettent de réduire les factures d'énergie et la dépendance aux énergies fossiles.

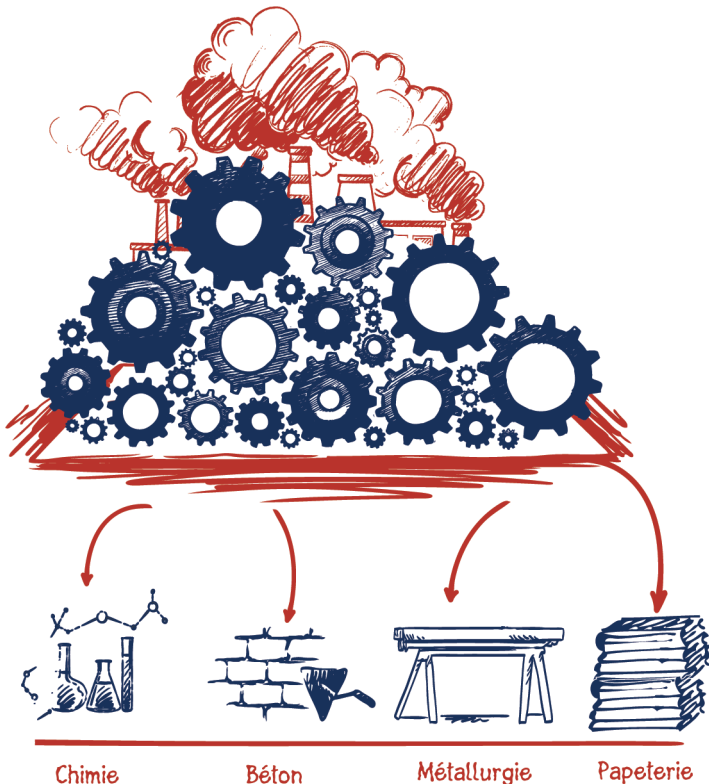
QU'EST-CE QUE LA SOBRIÉTÉ ?

La sobriété, telle que définie par le GIEC, est un ensemble de politiques, mesures et pratiques du quotidien permettant d'éviter des demandes d'énergie, de matériaux, de biens et de terre, tout en assurant le bien-être de tous les humains dans les limites planétaires. La sobriété ne doit pas seulement concerner les usages ou la demande d'énergie, mais bien l'ensemble des conditions sociales, réglementaires et des infrastructures qui soutiennent une demande en énergie. Pour cette raison, elle doit être inscrite au cœur de la politique climatique et ne pas viser les seuls changements de comportements individuels, mais bien des modifications des infrastructures, des normes juridiques et sociales qui agissent sur cette demande.



BÂTIMENTS

- **Les émissions du secteur du bâtiment représentent 18 % des émissions territoriales et continuent de baisser, surtout depuis 2015.** Cette baisse s'explique par une réduction structurelle de l'usage du fioul domestique (utilisée principalement pour le chauffage) et par l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments.
- Les politiques de rénovation des bâtiments incitent à des travaux de rénovations partielles, en plusieurs étapes (par exemple, les fenêtres d'abord, puis les murs, puis le toit), indispensables mais pas suffisants pour obtenir des bâtiments à basse consommation énergétique (BBC).
- Un accompagnement ciblé est indispensable pour les travaux de rénovation visant l'éradication des passoires thermiques, c'est-à-dire les bâtiments qui consomment énormément de gaz pour le chauffage et/ou sont très mal isolés.



75 %



INDUSTRIE

- **Les émissions de l'industrie représentent 19 % des émissions territoriales et continuent de baisser, mais à un rythme ralenti depuis 2015.**
- Quatre feuilles de route de décarbonation établies par les Comités Stratégiques de Filière ont été publiées pour les sous-secteurs de la chimie, du ciment, des mines-métallurgie et de la papeterie, qui représentent près de 75 % des émissions de l'industrie. Cependant, ces feuilles de route manquent d'ambition par rapport à la SNBC et les actions identifiées sont peu opérationnelles.
- **Les financements climat augmentent.** Ils sont en partie fléchés sur les technologies de rupture dont l'effet n'est attendu qu'au-delà de 2030. Des financements soutenant l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'électrification des procédés industriels ont été mis en place, mais ils restent insuffisants pour faire face aux besoins à l'horizon 2030. **Les dépenses identifiées comme défavorables au climat dans ce secteur n'ont pas été réduites.**



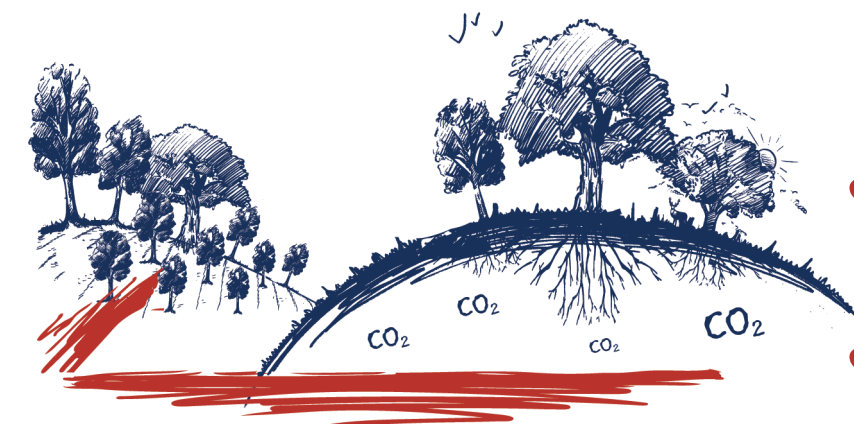
AGRICULTURE



- **Les émissions du secteur de l'agriculture représentent 19 % des émissions territoriales. Elles diminuent de manière continue depuis au moins 2018**, principalement grâce à la diminution de la taille du cheptel bovin qui émet du méthane (CH_4), et à une diminution des engrais minéraux épandus qui se transforment en protoxyde d'azote (N_2O). Le CH_4 et N_2O sont les deux principaux GES du secteur. La baisse récente des émissions de l'agriculture reste à consolider.
- Dans sa première version, le **Plan stratégique national de la future Politique agricole commune (PAC) pour 2023-2027 contribuerait à atteindre seulement la moitié des réductions d'émissions prévues par les budgets carbone d'ici 2030**, même sans tenir compte des nouveaux objectifs européens. Ce plan contient des enveloppes budgétaires limitées pour le climat avec des critères d'attribution qui ne sont pas assez exigeants ; les bonnes pratiques de stockage de carbone dans les sols agricoles y sont peu soutenues.
- Les financements pour le développement des cultures de légumineuses, lesquelles nourrissent les sols en captant l'azote atmosphérique, sont en augmentation. S'ils étaient accompagnés par un développement de toute la filière, il pourrait en résulter une baisse de l'usage des engrais minéraux et des émissions associées.



FORÊT-BOIS



- **Les puits de carbone des forêts, prairies, zones humides et produits bois, contrebalancent 4 % des émissions nationales.** La dégradation de l'absorption de CO_2 par les forêts métropolitaines entre 2013 et 2019 a été causée par une diminution de la croissance des arbres, une augmentation de leur mortalité (sécheresse, tempêtes, incendies, ravageurs) et un accroissement des prélèvements. **Les puits nets observés depuis 2010 sont 60 % plus faibles que ceux anticipés par la SNBC.**

- La filière bois forêt n'a pas fait l'objet de politiques industrielles d'accompagnement ces dernières décennies et nécessite une forte restructuration pour la mettre en phase avec la trajectoire de la SNBC et les nouveaux objectifs européens.

- La lutte contre l'artificialisation des sols², inscrite dans la Loi climat et résilience, permettrait de renforcer les puits de carbone et constituerait une avancée pour l'environnement. À ce stade, cette politique ne s'applique pas aux zones de stationnement et de stockage des installations commerciales, ni aux sites des secteurs de la logistique et du commerce en ligne. Elle doit donc évoluer.

2. Transformation d'un sol naturel agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation des sols partielle ou totale.

QUELLES ÉVOLUTIONS À L'INTERNATIONAL ?

À l'international, l'objectif de neutralité carbone est adopté par un nombre croissant de pays. Il nécessite des engagements renforcés d'ici 2030 et des financements pour l'adaptation des pays en voie de développement.



- La « COP26 », qui a eu lieu à Glasgow en novembre 2021, a permis de renforcer l'ambition climatique internationale, mais les engagements actuels des pays portent pour l'essentiel au-delà de l'horizon 2030 et ne permettront pas de limiter le réchauffement à 1,5°C. **Les pays signataires se sont engagés à renforcer leurs objectifs de court terme dès 2022.**



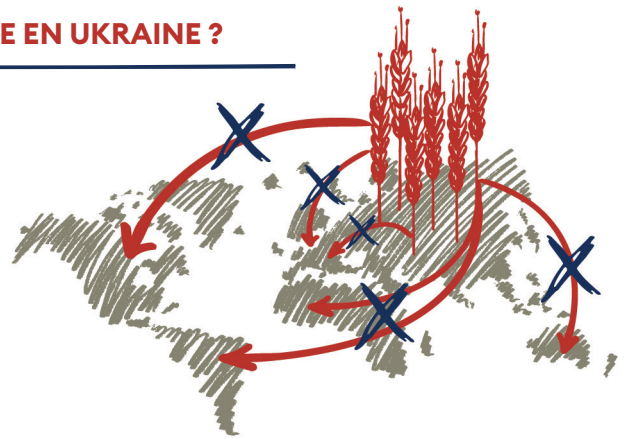
- **Les crises multiples (prix de l'énergie, pandémie, guerre, etc.) fragilisent l'action en faveur du climat entre les pays.** La mise en œuvre de l'Accord de Paris, fondé sur le principe de contributions volontaires, exige un niveau de coopération internationale sans précédent.

- **Les financements climat pour aider les pays en voie de développement** à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses impacts doivent être renforcés pour atteindre au minimum 100 milliards de dollars par an, tel que le prévoyait l'engagement conjoint pris par les pays développés en 2009. Ils ont atteint **83,3 milliards** de dollars en 2020³.

QUELLES IMPLICATIONS DE LA GUERRE EN UKRAINE ?



- La guerre en Ukraine a entraîné une flambée des prix de l'énergie et a révélé **la vulnérabilité de la France et de l'Europe aux importations d'énergies fossiles.** Au-delà des mesures immédiates de gestion de la crise, **la réponse de la France doit privilégier les actions contribuant à la résilience aux chocs externes et à la réduction accélérée de ses énergies fossiles**, en particulier par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique qui réduisent les factures, et par le développement accéléré des énergies renouvelables.



- **La guerre en Ukraine fait également craindre une tension sur les prix alimentaires à l'échelle mondiale** car la Russie et l'Ukraine sont des fournisseurs significatifs de céréales et d'engrais azotés minéraux. L'évolution vers des pratiques agricoles utilisant moins d'engrais azotés minéraux peut réduire la dépendance commerciale, notamment vis-à-vis de la Russie, et contribuer à la baisse des émissions provenant de l'agriculture.

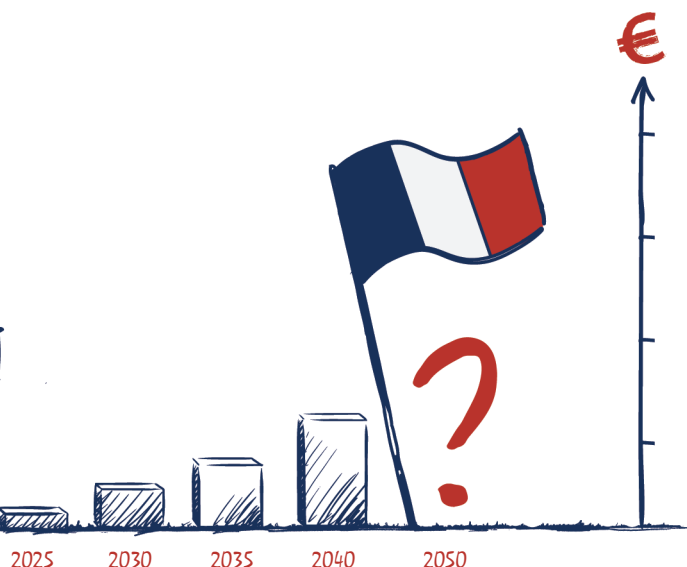
Certaines mesures d'urgence adoptées en réponse à la hausse des prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine, si elles étaient maintenues et non remplacées par des politiques plus ciblées, pourraient avoir des conséquences structurelles négatives sur la trajectoire d'émissions à long terme et nuire à l'atteinte des objectifs climatiques.

3. Source : <https://www.oecd.org/climate-change/finance-usd-100-billion-goal/tendances-agregees-du-financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2020.pdf> [Mise à jour depuis la publication du rapport annuel du Haut conseil pour le climat 2022]

QU'EN EST-IL DE LA GOUVERNANCE NATIONALE ?

En 2021, la gouvernance nationale de la transition climatique a été renforcée et de nouvelles mesures ont été prises mais doivent être complétées, mises en œuvre et articulées.

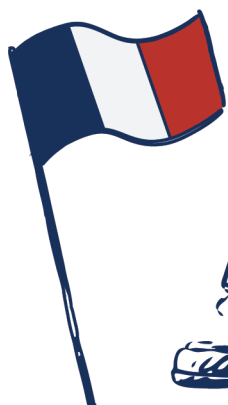
- **La planification écologique est désormais de la responsabilité du Premier ministre.** Alors que ce pilotage formel constitue une avancée, la mise en œuvre doit devenir opérationnelle et impliquer l'ensemble des ministères ainsi que les régions. Les instruments actuels de suivi sont insuffisants et peu de progrès ont été constatés sur l'évaluation des lois au regard du climat.



- **L'État ne dispose actuellement pas d'une programmation de long terme des financements publics pour le climat.** Une telle programmation est nécessaire pour apporter la visibilité requise aux entreprises et aux ménages. L'évaluation des mesures défavorables au climat manque encore de transparence et de régularité.
- **La France prépare une nouvelle feuille de route, la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC),** qui intégrera la planification de la politique énergétique et climatique ainsi que l'atténuation et l'adaptation. La SFEC doit aller plus loin que la SNBC et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) actuels, pour devenir un véritable outil de pilotage opérationnel au service de la transition environnementale.

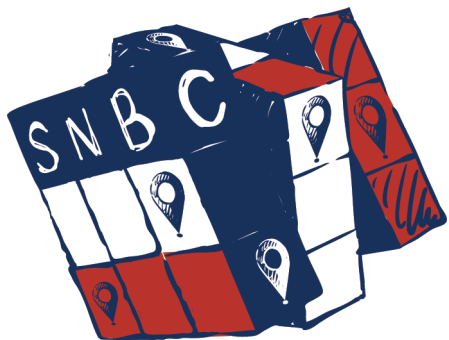


« L'AFFAIRE DU SIÈCLE » ET « L'AFFAIRE GRANDE-SYNTHE »



Ces deux affaires s'inscrivent dans une dynamique mondiale de multiplication des contentieux climatiques. Dans le cadre de l'Affaire du siècle, l'État français a été pour la première fois reconnu responsable de l'insuffisance de son action climatique par le Tribunal administratif de Paris du fait du dépassement du premier budget carbone. Dans le cadre de l'Affaire Grande-Synthe, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions GES afin d'assurer sa compatibilité avec les objectifs de réduction adoptés dans la loi. Les décisions rendues dans le cadre de ces affaires posent de nouveaux jalons dans la responsabilité des États.

ET DANS LES TERRITOIRES ?



- **L'adoption des outils de planification climatique régionaux et locaux s'accélère**, mais leur contenu n'est pas assez articulé avec les objectifs nationaux de neutralité carbone en 2050.
- **L'action de l'État et celle des territoires ne sont pas assez coordonnées, tout comme les actions régionales entre elles.** L'adaptation et la mise en cohérence des enjeux nationaux avec les contextes locaux sont à améliorer.

- **Le relèvement européen des objectifs climatiques implique une accélération de l'action dans les territoires**, alors que les effectifs des opérateurs d'État dédiés ont diminué et que les moyens humains et de financements restent insuffisants.
- **L'évaluation des documents territoriaux de planification n'est pas assez développée** pour suivre les actions d'atténuation et d'adaptation permettant d'atteindre les objectifs nationaux de décarbonation.

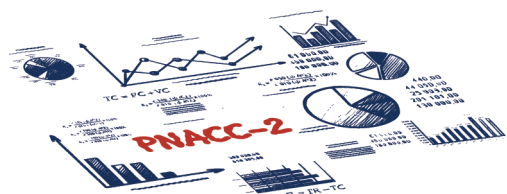
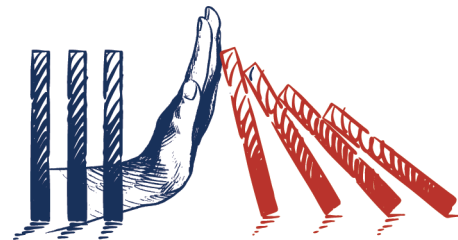


COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



- **En l'état, la France n'est pas prête à faire face aux évolutions climatiques actuelles ou à venir.** Tous les territoires doivent évoluer pour identifier et réduire leurs risques climatiques, par exemple par la végétalisation des centres urbains pour réduire les fortes chaleurs. Les besoins de relocalisations et de réaménagements, notamment pour les littoraux, vont augmenter. Pour autant, certains aménagements d'adaptation peuvent également être inefficaces et/ou nuisibles au climat et causer une « mal-adaptation ».

- La France dispose d'instruments de prévention des risques de gestion de crise et d'indemnisation efficace mais qui ne sont pas calibrés pour faire face à l'évolution des risques climatiques actuels et futurs. L'aménagement et l'urbanisme sont encore insuffisamment mobilisés. Comme pour l'atténuation, **l'équité, la soutenabilité et le sentiment de justice sont essentiels** pour que les actions climatiques d'adaptation entraînent l'adhésion des populations concernées.



- **La future stratégie énergie climat (SFEC) est une opportunité pour mieux articuler l'adaptation avec l'atténuation.** Il s'agit également de faire évoluer le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) vers une véritable stratégie nationale d'adaptation, avec des objectifs et des jalons, et de mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à sa déclinaison opérationnelle dans les territoires.

RECOMMANDATIONS DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT



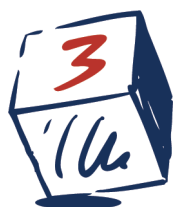
Décliner de manière opérationnelle la planification écologique coordonnée au niveau du Premier ministre

La planification écologique qui relève désormais du Premier ministre doit être déclinée selon une approche intégrée qui passe par la mise en place d'un calendrier de suivi, d'indicateurs de moyens et de résultats, la convergence des documents stratégiques, et l'instauration d'une programmation pluriannuelle des financements climat. En outre, l'amélioration continue du dispositif suppose des processus d'évaluation des lois et mesures.



Renforcer les objectifs et les mesures au plan national en rapport avec le niveau d'ambition des objectifs européens pour 2030

La réduction des émissions doit être accélérée sans délai en priorisant le déploiement des énergies renouvelables ainsi que les mesures structurelles encourageant la sobriété et l'efficacité des infrastructures et des usages, en rehaussant le niveau et/ou l'efficacité des mesures existantes, en renforçant le signal prix sur les produits et activités carbonés et les dispositifs de contrôle et de sanctions tout en veillant à ne pas accroître les inégalités.



Accompagner la transformation vers une économie bas carbone et résiliente aux chocs externes en tenant compte des enjeux de transition juste

Encourager la décarbonation et la sobriété en accompagnant les ménages, les collectivités et les professionnels dans un esprit de transition juste. Identifier et accompagner l'évolution des marchés et de l'emploi découlant de la mise en œuvre des actions climatiques et renforcer les dispositifs de formation. Engager sans délai les investissements dans les infrastructures et les services critiques tels que l'électrification des usages industriels, les infrastructures pour les mobilités, ou encore les solutions fondées sur la nature permettant de s'adapter au réchauffement climatique.



Remobiliser la diplomatie climatique française à la lumière des nouveaux enjeux géopolitiques

La France doit remobiliser son réseau diplomatique autour de l'enjeu climatique pour assurer le succès de l'effort global d'atteinte de la neutralité carbone et d'adaptation au changement climatique, car seule l'action globale permettra de stabiliser le climat et de réduire les vulnérabilités en France, en Europe et à l'international. Elle doit continuer à œuvrer pour accroître les financements climat destinés aux pays en développement, afin de restaurer un climat de confiance et de créer un cadre propice à la mobilisation des financements privés, dans la perspective des futures COP.

QU'EST-CE QUE LE HCC ?

Le Haut conseil pour le climat est un organisme indépendant installé le 27 novembre 2018 et inscrit dans la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Le Haut conseil pour le climat est chargé d'évaluer la stratégie du gouvernement en matière de climat, d'émettre des avis et recommandations indépendants et objectifs sur l'action climatique du gouvernement et d'éclairer les débats de manière neutre, dans une perspective de long-terme en tenant compte du contexte global. Il est actuellement présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de douze membres, choisis pour leur expertise scientifique, technique et économique dans le domaine du climat.



NOS PUBLICATIONS

Toutes les publications sont disponibles sur le site internet du Haut conseil :
<https://www.hautconseilclimat.fr/publications/>

SUIVEZ-NOUS SUR :

Twitter : @hc_climat
Facebook : @hautconseilclimat
LinkedIn @hautconseilclimat
YouTube : Haut conseil pour le climat